LSWOT

Faiblesse

 Manque de ressources financières pour étendre leur programme d'accompagnement et de suivi des victimes.

0

Etude comparative

Les dispositions mises sur pied au niveau national en France pour lutter contre les discriminations LGBTQI+, racisme, antisémitisme, et contre l'inégalité homme femme et mission l'inégalité professionnelle, lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

I- Dispositifs préventifs

1- Plan national

- La HALDE : La HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité) est une autorité administrative indépendante qui a été créée en 2001. Elle est chargée de lutter contre les discriminations dans tous les domaines de la vie sociale,y compris l'emploi, le logement, l'éducation et la santé. La HALDE peut être saisie par toute personne qui s'estime victime d'une discrimination. Elle peut également mener des enquêtes et formuler des recommandations.

Les limites de la HALDE

- -Champ d'intervention limité: Elle ne peut intervenir que dans certains domaines de la vie sociale, tels que l'emploi, le logement, l'éducation et la santé. Elle ne pouvait donc pas intervenir dans d'autres domaines importants, tels que la discrimination raciale, la discrimination religieuse ou la discrimination sexuelle
- -Manque de pouvoir de sanction:La HALDE n'a pas le pouvoir de sanctionner les auteurs de discriminations. Elle ne peut que formuler des recommandations et engager des actions en justice
- -Manque de coordination avec les autres acteurs: elle manque de coordination avec les autres acteurs de la lutte contre les discriminations tels que les associations et les institutions publiques

2- Plan local

II- Action de prise en charge

1- Plan national

- Mise en place d'une cellule ministérielle d'écoute et de prévention des discriminations, des agissements sexistes et des violences sexuelles au travail.
- Implication des agences gouvernementales et non gouvernementales
- Mise en place du programme JADE qui est un programme éducatif du défenseur des droits qui s'adresse aux enfants et aux jeunes afin de les sensibiliser.
- Le Défenseur des Droits qui intègre SOS Racisme pour la lutte contre le racisme et l'antisemitisme, la LDH, la LICRA, et le MRAP
- Les lignes d'assistance téléphonique par exemple 3919 pour les violences, le 9 ou le 112, 3228 pour les egalité homme-femme.
- les plateforme numérique:
 - La plateforme d'accompagnement des victimes PNAV qui permet aux victimes de se faire accompagnées dans les procédures de dépôt de plaintes par des agents de police ou de gendarmerie.
 - La plateforme de signalement des victimes qui à travers ces échanges, les juristes du Défenseur des droits pourront :
 - 1. Informer la personne de ses droits à travers une réponse en ligne
 - 2. La réorienter vers les services de l'État compétents (police, gendarmerie et différentes plateformes) ainsi que vers les associations partenaires sur tout le territoire
 - 3. Préparer le cas échéant une saisine du Défenseur des droits qui pourra conduire à une médiation, un traitement civil ou une poursuite pénale
 - 4. La prise en charge rapide, gratuite et efficace de votre signalement de discrimination grâce à :
 - Une équipe de juristes dédiée et des écoutants spécialistes en droit de la non-discrimination, en capacité d'écouter et d'accompagner de façon instantanée
 - Un référencement des associations de lutte contre les discriminations partenaires du Défenseur des droits sur tout le territoire
 - Une expertise juridique et des pouvoirs d'enquête important du Défenseur des droits (testings, auditions, etc.) pour un traitement efficace des situations complexes
 - L'appui du réseau territorial du Défenseur des droits
 - Un référencement des plateformes du ministère de l'Intérieur (Plateforme nationale d'aide aux victimes, Pharos)
 - Un centre de ressources juridiques prochainement en ligne

<u>Plateformes nationale du défenseur des droits :</u> <u>https://www.antidiscriminations.fr/</u>

1-Membres:

Organisation nationale couvrant l'ensemble du territoire français.

2-Accueil des victimes :

Contact avec des délégués du défenseur de droits en personne ou par téléphone(3928).

3-Fonctionnement:

Plateforme nationale sans réunions de coordination locales.

4-Orientation:

Orientation vers des délégués du Défenseur des droits.

<u>5-Bilan :</u>

Portée nationale couvrant l'ensemble du territoire français.

2- Plan local

• Boulevard des potes (actions préventives)

Association de lutte contre le racisme et les discriminations , Agréée d'Education Populaire Action d'éducation à la citoyenneté et à la lutte contre les discriminations (Interventions en milieu scolaire urbain et rural et organisation d'une veille scolaire sur les discriminations au travers d'un concours internet le Cyber Rallye de l'Egalité)

• ELUCID (Bordeaux): Dispositif d'aide aux victimes (Un réseau d'accès aux droits pour les personnes victimes de discriminations):

a-Membres:

- -Comité de pilotage composé de plusieurs institutions locales et associatives.
- -Partenariats avec des associations locales.

b-Accueil des victimes :

- -Écoute, information et orientation par une agente du centre communal d'action sociale(CCAS).
- -Contact par téléphone, mail ou en personne: ELUCID : 05 56 10 20 10 / elucid@mairie-bordeaux.fr
- -Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi.

c-Fonctionnement:

- -Réunions de coordination 2 à 3 fois par an pour échanger sur les situations et trouver des solutions conjointes.
- -Présentation annuelle du bilan des sollicitations et partage de bonnes pratiques.

d-Orientation:

-Orientations vers des délégués du Défenseur des Droits, avocats du Barreau de Bordeaux ou associations partenaires.

e-Bilan:

- -Environ 20 saisines par an, en baisse depuis 2021.
 - Défenseur des droits (actions d'aide aux victimes

Autres villes:

- VDHA Montpellier pour la lutte contre les violences et les inégalités au travail.

-

Comparaison:

- 1-Accessibilité:
- -ELUCID offre un accès direct et localisé aux services d'orientation et d'accompagnement.
- -La plateforme nationale du Défenseur des droits offre une couverture nationale mais peut sembler moins accessible pour les personnes qui préfèrent un contact local.
- 2- Visibilité et Communication :
- -ELUCID doit relancer sa communication pour attirer à nouveau les victimes en raison d'une baisse d'utilisation.
- -La plateforme nationale du Défenseur des droits bénéficie d'une visibilité nationale et d'une reconnaissance institutionnelle.
- 3-Spécificité:
- -ELUCID offre un accompagnement adapté aux réalités locales de Bordeaux.
- -La plateforme nationale du Défenseur des droits propose un service standardisé pour l'ensemble du pays.
- 4- Visibilité et Communication :
- -ELUCID doit relancer sa communication pour attirer à nouveau les victimes, en raison d'une baisse d'utilisation.
- -La plateforme nationale du Défenseur des droits bénéficie d'une visibilité nationale et d'une reconnaissance institutionnelle.
- 5-Réseau de partenaires : ELUCID s'appuie sur un réseau de partenaires institutionnels et associatifs qui lui permet d'offrir une expertise et un accompagnement complet aux victimes de discriminations.
- -La plateforme nationale du Défenseur des droits manque de coordination avec les autres acteurs de la lutte contre les discriminations

Recherche d'Information

Etude comparative national/Bordeaux/autres villes

National

Pour amplifier son engagement dans la lutte contre le sexisme dit ordinaire au travail, le ministère a signé le 25 janvier 2022 l'initiative #StopE (pour stop au sexisme ordinaire en entreprise), pilotée par l'association française des managers de la diversité (AFMD).

Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti LGBT+ (2023-2026)

LGBT+

La lutte contre les haines et contre les discriminations est une politique prioritaire du Gouvernement. Ce Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ s'inscrit dans cette volonté politique forte de déployer des actions concrètes et ambitieuses pour éradiquer le fléau de la haine et donc de la violence.

Ce plan est le fruit d'un long travail de co-construction ayant impliqué plus d'une centaine de partenaires : associations nationales et locales, centres LGBT+, différents ministères, entreprises, institutions indépendantes (Commission nationale consultative des droits de l'Homme, Défenseur des droits, Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique).

Ils ont été consultés dans le cadre d'une concertation numérique, puis pendant un séminaire de travail présidé par la ministre Isabelle Lonvis-Rome et enfin lors d'ateliers territoriaux à Orléans, Nancy et La Réunion afin de répondre le plus précisément aux enjeux spécifiques de chaque territoire. Lors de ces travaux de construction du plan, plus de 300 mesures ont été proposées par les associations, témoignant d'une mobilisation inédite des acteurs de terrain pour investir tous les champs du quotidien d'une personne LGBT+.

Enfin, les entreprises signataires de la charte d'engagement en faveur de l'inclusion des personnes LGBT+ dans le monde du travail de l'association «

L'Autre Cercle » ont été auditionnées pour répertorier les difficultés rencontrées par les employeurs sur ces sujets de ressources humaines. Retrouvez le détail des mesures du plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti LGBT+ (2023-2026) :

<u>Dossier de presse du Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti LGBT+ (2023-2026)</u>

Dispositifs/Or ganismes	Global/spécifiq ue	local/national	Préventive/Prise en charge victime
Elucid	Global	local	Prise charge: -Écoute, information et orientation par une agente du centre communal d'action sociale(CCAS)Contact par téléphone,mail ou en personne: ELUCID: 05 56 10 20 10 / elucid@mairie-bordeaux.fr -Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi. -Orientations vers des délégués du Défenseur des Droits, avocats du Barreau de Bordeaux ou associations partenaires.
La HALDE	Sectoriel	National	Prise en charge: La HALDE peut être saisie par toute personne qui s'estime victime d'une discrimination. Elle peut également mener des enquêtes et formuler des recommandations.

programme JADE	Sectoriel	National	Préventive: programme éducatif du défenseur des droits qui s'adresse aux enfants et aux jeunes afin de les sensibiliser	
Le Défenseur des Droits	Global	National	Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante. Le Défenseur des droits a pour missions de : Défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés Permettre l'égalité de tous	
Plateforme nationale de signalement des victimes	Global	National	prise en charge: Informer la personne de ses droits à travers une réponse en ligne et la réorienter vers les services de l'État compétents	
PNAV (Plateforme Nationale d'accompagn ement des Victimes.	Global	National	permet aux victimes de se faire accompagnées dans les procédures de dépôt de plaintes par des agents de police ou de gendarmerie.	
LDH, LICRA, et MRAP	Spécifique	National	Préventive: Organise des campagnes de sensibilisation Prise en charge: Guide et accompagne les victime de racisme ou d'antisémitisme le long des procedure, aide à la réinsertion et tient lieu d'acceuil.	
Boulevard des potes	global	local	Préventive: Association de lutte contre le racisme et les discriminations , Agréée d'Education Populaire Action d'éducation à la citoyenneté et à la lutte contre les discriminations (Interventions en milieu scolaire urbain et rural et organisation d'une veille scolaire sur les discriminations au travers d'un concours internet le Cyber Rallye de l'Egalité)	

Forces

- ELUCID répond à un besoin réel
- Dispose d'un local pour l'accueil des victimes
- ELUCID garantit la confidentialité des signalements
- Le dispositif collabore avec d'autres institutions pour accompagner les victimes(exemple : la MJD)
- il est accessible à toutes personnes

Faiblesses

- Manque de ressources financières pour renforcer le programme d'accompagnement et de suivi des victimes
- Absence de sensibilisation du publique
- absence de communication
- Absence de données
- Limitation dans la portée géographique

Opportunités

- L'accès et collaboration directe avec les organismes concernés: la HALDE, JADE, le boulevard des potes,le Défenseur des droits et ses associations
- partenariat solide (mairie de bordeaux,..)

Menaces

- La plateforme nationale de Signalement des victimes.
- PNAV
- Concurrence avec d'autres organisations ou services similaires dans la région

•

Politique	Economie	Social	Technologie	En v	Légal
-Contexte politique assez favorable à la lutte contre les discriminatio nsMairie de gauche (plus sensible et réactive sur le sujet)	Financement -Don et financement participatif -Partenariat avec entreprises et organisation s locales -Subventions privées et fondations -Parrainage		Plateformes numériques tels que : -les lignes d'assistance téléphonique -Plateformes de signalisation qui jouent un rôle important		-législateur productif sur le sujet: - La loi du 16 novembre 2001 fait de la discrimination un délit et définit les discriminations directes et indirectes en spécifiant les critères et les

institutionnel	dans la facilitation de l'accès au service d'orientation et d'assistance, elles utilisent la technologies pour rendre les ressources plus accessible et aussi efficaces	domaines d'intervention. La loi du 30 décembre 2004 crée la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (HALDE) La loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances La Loi du 27 mai 2008 reprécise les définitions des discriminations directes et indirectes et indirectes et étend la notion de discrimination au harcèlement sexuel et à l'injonction discriminatoire. La loi du 6 août 2012 rajoute aux 18 critères de discriminations deux critères supplémentaires

- Il faut évaluer et quantifier les actes d'antisémitisme, du racisme et des discriminations, afin de mieux comprendre leur ampleur et leurs imapcts sociaux.
- Il faut oser nommer la réalité de la haine, c'est-à-dire reconnaître et nommer les formes de haine, qu'elles soient racistes, antisémites ou liées à l'origine, afin de sensibiliser et de lutter contre elles.

- Mieux éduquer et former, c'est-à-dire renforcer l'éducation et la formation pour promouvoir la tolérance, la diversité et l'exclusion. Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de la discrimination.
- Sanctionner, c'est-à-dire, mettre en place des mesures pour punir les responsables d'actes discriminatoires, qu'ils soient individus, groupes ou institutions.
- Accompagner les victimes, c'est-à-dire, offrir un soutien aux personnes victimes de discriminations, qu'il s'agisse d'écoute, d'orientation ou d'aide juridique.